

comme nous n'en avons pas vues depuis 1894. A la suite de cet état de choses, toute la vallée du Fraser et une forte étendue de la circonscription de New-Westminster située dans la région du delta sont recouvertes de trois, quatre et cinq pieds d'eau.

On a tenté de déterminer à qui incombe la responsabilité de ce dégât. A mon avis, personne n'est à blâmer. Si jamais il fut un cas de force majeure, c'est bien la combinaison de ces trois facteurs, contribuant simultanément au sinistre. Il est vrai qu'on aurait peut-être pu épargner une plus grande étendue de terres si les digues sur le fleuve Fraser avaient été plus fortes. Cependant, je suis fermement convaincu que les cultivateurs de la région auraient vigoureusement protesté si la commission locale d'endiguement, les municipalités intéressées ou le gouvernement provincial avaient voulu ajouter six autres pieds aux présentes digues. Ils auraient prétendu que ce n'était pas nécessaire, que la taxe d'endiguement était en somme excessive, et ils auraient demandé d'où proviendraient les fonds requis. Les anciens qui habitent la région depuis une cinquantaine d'années auraient dit que le niveau ajouté était inutile parce que jamais à leur connaissance l'eau n'avait autant monté. Ils auraient sans doute eu raison.

On a également prétendu que l'écoulement extraordinaire résultait d'une coupe abondante, mais je ne crois pas que ce soit juste. Sur la côte de la Colombie-Britannique, plusieurs petits cours d'eau s'écoulaient très rapidement au printemps parce que la coupe abondante a dénudé les versants des montagnes. Il en va bien autrement des grands tributaires du Fraser, à l'intérieur de la province, lorsqu'il y a eu peu de coupe de bois.

En ce qui concerne le Fraser l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank), actuellement dans sa circonscription, a maintes fois signalé au Parlement, où il siège depuis huit ans, deux ou trois domaines qui sont partiellement du ressort du gouvernement fédéral. En premier lieu, il a, à maintes reprises signalé à la Chambre, au ministre des Travaux publics en particulier, la nécessité d'entreprendre un vaste programme de dragage des sections inférieures du Fraser. Or ce fleuve est très long. Il coule sur une distance de 800 milles et ses affluents s'étendent sur des milliers de milles. Or c'est seulement sur le parcours des derniers 100 milles qu'il est navigable dans le vrai sens du mot. C'est sur cette étendue que le fleuve franchit la gorge du Fraser, à Hope et s'étale soudainement dans la vallée du Fraser, et plus loin forme le delta du Fraser.

[M. Sinclair (Vancouver-Nord).]

Autrefois il était navigable jusqu'à Yale. Au cours des dernières années cependant le peu de dragage que le gouvernement fédéral a effectué a été limité à la partie inférieure du fleuve New-Westminster à l'embouchure. On n'a presque pas fait de dragage sur les cinquante milles supérieurs, où la crue des eaux fut si désastreuse.

Le Fraser est alimenté par des cours d'eau glaciaires. Les glaciers broient le roc en poudre fine qui produit une boue glaciaire que les cours d'eau entraînent dans le fleuve. Cette vase ou ce sable s'accumule au fond du fleuve, quand son cours ralentit dans la vallée inférieure.

Les digues qu'on a érigées jusqu'ici ont été faites de la terre qu'on a prise sur les fermes, et il s'est produit là ce qui est arrivé dans la vallée du Mississippi.

On exhausse les digues de plus en plus, la boue continue à s'accumuler dans le lit de la rivière jusqu'à ce qu'enfin la rivière est plus élevée que les terres environnantes.

Comme l'a signalé plusieurs fois l'honorable député de Fraser-Valley, la façon tout indiquée d'aménager une digue consiste à draguer le centre du lit du fleuve ou de la rivière, à le creuser et à se servir de la terre ainsi recueillie pour construire des digues sur les bords, au lieu d'aller chercher la terre sur les fermes. Tout programme de restauration du bassin inférieur du Fraser doit comprendre une initiative de ce genre.

Eût-on dépensé autant pour le Fraser que pour le Saint-Laurent, les habitants de la région reposeraient mieux la nuit. Le creusement du lit du fleuve et l'entassement de la terre de chaque côté permettraient d'ériger les digues sans utiliser la terre des fermes.

Il y a deux ans, l'honorable député de Fraser-Valley a soulevé une autre question au sujet du Pacifique-Canadien. Dans la ville de Mission un pont de chemin de fer enjambe le fleuve et, il a prétendu que pour protéger les culées et les piliers contre la crue des eaux du printemps, les employés du Pacifique-Canadien y jetaient des pierres. L'honorable député de Fraser-Valley et les ingénieurs ont protesté, puisque toute obstruction du genre de ces pierres refoule l'eau du fleuve et accroît l'envasement de tout ce qui s'y dépose.

Il valait mieux creuser le centre du chenal que l'obstruer, en aggravant la situation, et les événements sont venus donner raison à l'honorable député puisque l'eau a emporté le pont et que l'inondation a causé le plus de ravages en haut du pont de Mission, dans les régions de Matsqui et Hatrie.

Dans le troisième point qu'il a soulevé en cette enceinte il y a environ un mois, l'hono-